

## **Conseil Municipal du 15 septembre 2020**

Le quinze septembre deux mille vingt, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles- sur- le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Gilbert DECOODT, Monique PILLUT-BOISSIERE, Robert LAFITE, Christine LE NAOUR, Eléonore FAWOUBO, Maxime TROMPIER, Lucie BLANCHARD, Hervé GOUBERT, Eva GIGAN, Stéphanie BRUN, Jean-Michel MAZIER, Gilles HATREL

Étaient excusés : Vincent DECORDE a donné pouvoir à Sylvaine SANTO, Alexandra AZZOPARDI a donné pouvoir à Monique BOISSIERE

Secrétaire de séance : Jean-Michel MAZIER

### **A - Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020**

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020.

### **B- Communications diverses :**

Une habitante ayant quitté Roncherolles après y avoir habité de nombreuses années a fait un don de 100 euros à la commune.

Madame le Maire fait lecture d'un courrier de la paroisse de Saint-Jacques-sur-Darnétal qui remercie la commune de l'attention que la mairie prend au bon accueil des enfants dans la sacristie, notamment parce qu'un nouveau radiateur y a été posé.

Le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau destiné notamment à l'information des usagers, est consultable sur le site internet de l'Agence de l'eau Seine-Normandie : [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

Lors de l'accueil des nouveaux habitants le 5 septembre dernier, douze familles étaient présentes sur les dix-neuf familles nouvellement arrivées depuis septembre 2019.

En juillet dernier, 25 m<sup>2</sup> de pelouse synthétique du terrain multisports ont été volés. La commune a porté plainte. Coût de la réparation : 2100 €.

### **C - Délibérations**

#### **Rapport à la délibération n°1 - Gilbert DECOODT:**

#### ***Demande de subvention - FAA travaux bâtiments communaux - Métropole Rouen Normandie***

Dans le cadre de la demande d'obtention auprès de la Métropole Rouen Normandie du Fonds d'Aide à l'Aménagement « petites communes », Gilbert Decoodt présente le montage financier pour les investissements suivants :

Travaux au cimetière :

- Montant des travaux HT : 6 458.33 €

Travaux dans un logement communal :

- Montant des travaux HT : 1 401.77 €

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter la Métropole Rouen Normandie pour le versement des crédits disponibles au titre du Fonds d'Aide à l'Aménagement en investissement pour les opérations ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

### **Rapport à la délibération n°2 - Gilbert DECOODT**

#### ***Demande de subvention - FSIC- Métropole Rouen Normandie***

Dans le cadre de la demande d'obtention auprès de la Métropole Rouen Normandie du Fonds de Soutien à l'Investissement, Gilbert DECOODT présente le montage financier pour les investissements suivants :

Travaux au cimetière :

- Montant des travaux HT : 6 458.33 €

Travaux au terrain multisports :

- Montant des travaux HT : 1 749.38 €

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter la Métropole Rouen Normandie pour le versement des crédits disponibles au titre du Fonds de soutien à l'investissement pour les opérations ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

### **Rapport à la délibération n°3 - Sylvaine SANTO**

#### ***Location de salle : remboursement d'arrhes suite à annulation***

En raison de l'épidémie de COVID-19 et suite aux directives de l'Etat et aux mesures sanitaires mise en place, les établissements recevant du public ont été fermés depuis le 15 mars 2020.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a été contrainte d'annuler plusieurs réservations prises par des particuliers à compter de cette date.

Après délibération, le conseil municipal décide de rembourser les arrhes versées et rendre les chèques non encaissés :

- Arrhes à rembourser :
  - Mme Ropert pour un montant de 122 €
- Chèque à rendre :
  - Mme Kim pour un montant de 60 €
  - M. Jeanne pour un montant de 122 €
  - M. Fleury pour un montant de 122 €
  - Mme Réveillaud pour un montant de 122 €
  - M. Dubuc pour un montant de 122 €

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

#### **Rapport à la délibération n°4 - Sylvaine SANTO**

#### ***Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres - rectification de la délibération du 22 juin 2020***

Les services de la Préfecture ont demandé la rectification de la délibération du 22 juin 2020, relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci visant les anciens textes du Code des Marchés Publics, art 22, et 23.

La délibération du 22 juin 2020 est donc ainsi modifiée :

#### ***Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres***

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du Code Général des collectivités territoriales qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même code.

Vu les dispositions de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires sur une même liste.

Le Conseil municipal

**Décide** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5

Une seule liste est proposée, nommée liste 1.

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 :	15	3	0	3

**Proclame** élus les membres titulaires suivants :

A : Gilles HATREL

B : Monique PILLUT-BOISSIERE

C : Hervé GOUBERT

**Proclame** élus les membres suppléants suivants :

A: Vincent DECORDE

B: Robert LAFITE

C : Gilbert DECOODT

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

#### **Rapport à la délibération n°5 - Sylvaine SANTO**

***Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) - Désignation des membres.***

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Métropole de Rouen Normandie et les communes membres ont l'obligation de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et les communautés.

Cette commission locale doit être composée de membres des conseils municipaux des communes, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

La Métropole de Rouen Normandie détermine le nombre de représentants par conseil municipal siégeant à la commission en fonction du nombre d'habitants des communes membres.

Les communes de plus de 50 000 habitants disposent de trois représentants, celles de plus de 10 000 habitants disposent de deux représentants, et les autres communes disposent chacune d'un représentant au sein de la commission.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- Que les communes doivent désigner leurs représentants qui seront habilités à siéger dans le cadre de la CLETC de la Métropole Rouen Normandie.

Décide :

- De désigner membre titulaire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) : Madame Sylvaine SANTO

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

### **Rapport à la délibération n°6 - Sylvaine SANTO**

#### ***Dénomination d'une voie publique***

Vu le Code Général des Collectivités des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle reliant la route de Fontaine-sous-Préaux et le lotissement « Les Potilles ».

Après en avoir délibéré, à main levée :

Le Conseil municipal :

- Adopte la dénomination « allée des Potilles ».
- Charge Madame le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

### Interventions des conseillers municipaux :

Gilbert DECOODT informe des travaux de modification du réseau d'eaux pluviales au Bois-Breton.

Un abri bus a été installé au centre bourg,

Un passage piéton a été réalisé par la Métropole Rouen Normandie route de Préaux au niveau du lotissement du Four à pain vers le centre bourg.

Monique BOISSIERE explique que la rentrée s'est bien passée, avec 4 classes en élémentaire et 2 en maternelle. Afin de respecter le protocole sanitaire, une organisation a été mise en place, préparée en collaboration avec les enseignants et les parents d'élèves.

Une nouvelle ATSEM a été recrutée pour la classe des petits moyens.

Nombre d'élèves : 114 élèves

Maternelle :

- Classe de Madame Bonnet : 23 élèves
- Classe de Madame Quibel : 22 élèves

Elémentaire :

- Classe de Madame Guéville : 17 élèves
- Classe de Monsieur Roger : 26 élèves
- Classe de Monsieur Rasse : 26 élèves

Madame Santo a été contactée le mercredi 2 septembre par Monsieur Pascal Féréol, Inspecteur de l'Éducation Nationale, afin de savoir si elle estimait pouvoir revenir sur son refus de fermeture de la quatrième classe de notre école élémentaire. Lui ayant signifié le maintien de sa position, quelques heures plus tard, Monsieur Olivier Wambecke, Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), l'appelait en personne dans la même intention.

La décision unilatérale de la fermeture de la quatrième classe de notre école élémentaire deux jours seulement après la rentrée a ainsi été annoncée officiellement jeudi 3 septembre à Monsieur Roger, Directeur de l'école.

Les enfants ont été réorientés dans deux classes, qui sont maintenant à 26 élèves.

Les parents d'élèves étaient mécontents, un rendez-vous a eu lieu le mercredi 16 septembre 2020 à 10 h avec Monsieur l'inspecteur de l'Éducation Nationale pour rencontrer élus et parents. Un article est paru dans le bulletin de l'arrondissement de Rouen du mardi 15 septembre 2020.

La mairie a été alertée de cas de suspicion de la COVID19 aux écoles, par le directeur et la directrice. Un cas en maternelle testé négatif le 14 septembre et aujourd'hui 4 cas en élémentaire en attente d'être testés.

Robert LAFITE informe des travaux de finalisation de la mare du Bois Breton. Il s'agit d'installer une bâche étanche. Ces travaux sont pris en charge par la Métropole Rouen Normandie.

Calendrier :

- Week-end du 19 et 20 septembre 2020 : distribution des Ronches
- Lundi 21 septembre 2020 à 18h30 : réunion de la Commission Sociale et Solidaire
- Mercredi 23 septembre 2020 à Roncherolles-sur-le-Vivier : dans le cadre de la semaine internationale du Développement Durable :
  - 14h : DD Tour de l'Ecoquartier des Arondes (présenté par Sylvaine SANTO)
  - 14h : présentation au 106 du retour d'expérience sur la végétalisation du cimetière (présentée par Robert LAFITE sous forme d'ateliers)
  - 16h30 : présentation au 106 du retour d'expérience sur l'extinction de l'éclairage public (présentée par Robert LAFITE sous forme d'ateliers)
- Jeudi 24 septembre 2020 à 18h30 : commission du personnel en mairie
- Dimanche 27 septembre 2020 : élections sénatoriales
- Lundi 5 octobre 2020 : conseil de la Métropole Rouen Normandie
- Mardi 6 octobre 2020 à 16h30 : réunion Maire, Adjoint, secrétaire générale en mairie
- Mercredi 7 octobre 2020 en matinée : rendez-vous avec le service recensement des terres agricoles de la Métropole Rouen Normandie dans le cadre de l'implantation d'un maraîcher.
- Samedi 10 octobre 2020 de 13h45 à 17h : animation Conseil municipal des Jeunes - balade animalière
- Mardi 13 octobre 2020 à 19h : Conseil municipal suivi d'un bureau municipal
- Jeudi 15 octobre 2020 : comité de rédaction des Ronches
- Du 17 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2020 : vacances de la Toussaint
- Mardi 17 novembre 2020 à 19h : Conseil municipal suivi d'un bureau municipal
- 

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10